

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES

AGENCE NATIONALE DE LA
MÉTÉOROLOGIE

Email : maligtpa@gmail.com



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE –UN BUT –UNE FOI



Bulletin Décadaire d'Information Agro-Hydro- Météorologique

GRUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE D'ASSISTANCE AGRO-HYDRO-METEOROLOGIQUE (GTPA)
CADRE NATIONAL DES SERVICES CLIMATIQUES DU MALI (CNCS-MALI)



Bulletin N°10 :

Décade du 1^{er} au 10 août 2025

Contenu du Bulletin

- *Situation météorologique*
- *Situation des catastrophes*
- *Situation hydrologique*
- *Situation agricole*
- *Situation du Criquet Pèlerin*
- *Situation phytosanitaire*
- *Situation pastorale*
- *Situation de la Flore et de la Faune*
- *Situation halieutique*
- *Situation des Marchés et de la Sécurité Alimentaire*
- *Perspectives*
- *Avis et Conseils*

I. Situation météorologique

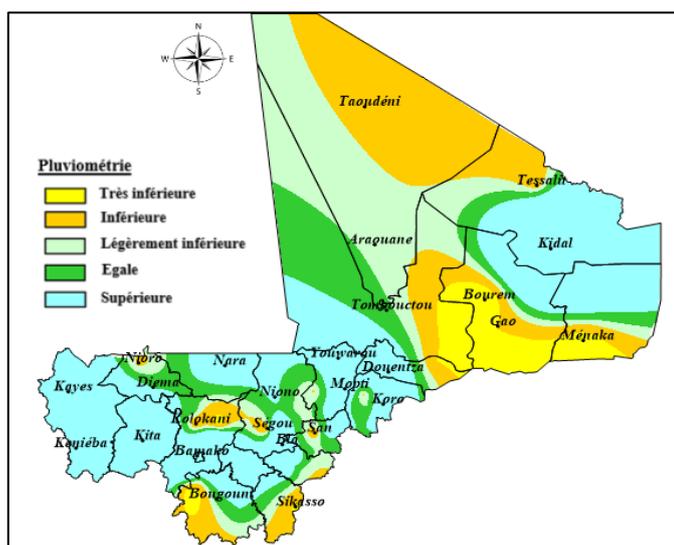
1.1 Pluviométrie

Au cours de la décade, les pluies ont été bien réparties dans le temps et dans l'espace, avec une fréquence moyenne de cinq (05) jours de pluie. Les cumuls pluviométriques décennaux les plus élevés ont été enregistrés dans les stations de Kita (260 mm), Sotuba (235 mm), Baguinéda (233 mm), Katibougou (229 mm), Koulikoro (183 mm), Bancoumana (164 mm) et Koutiala (145 mm) (cf. **carte n°1**). Ces quantités très importantes enregistrées ont entraîné un ruissellement excédant 100 mm dans plusieurs localités (cf. **tableau n°1**), soit l'équivalent de plus de 1 000 m³ d'eau par hectare. Ces volumes élevés de ruissellement traduisent une intensité pluviométrique marquée, augmentant de manière significative le risque d'inondations localisées. De tels événements hydrométéorologiques peuvent entraîner des conséquences majeures, notamment :

1. la détérioration des infrastructures routières ;
2. les dommages aux habitations et aux installations communautaires ;
3. la surcharge des systèmes de drainage ;
4. des perturbations des activités socio-économiques ;
5. une hausse des risques sanitaires, notamment liés à la stagnation des eaux.

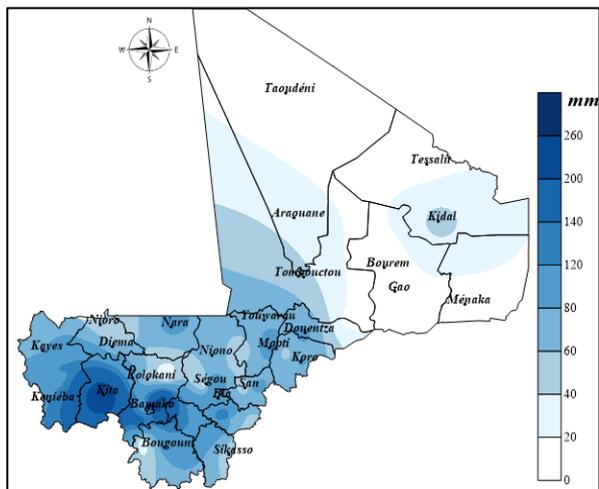
Il convient de noter qu'environ une vingtaine de localités ont enregistré un ruissellement supérieur à 500 m³ d'eau par hectare, soulignant la nécessité d'une surveillance renforcée et de mesures de gestion adaptées aux risques d'inondation.

On note dans l'ensemble que, les quantités de pluies enregistrées pendant la décade ont été excédentaires à normales, excepté dans le Sud des régions de Bougouni, Sikasso, Koutiala, Gao, Ménaka ainsi que les localités de Nioro, Banamba, Ségou, San, Bandiagara, où elles ont été déficitaires (cf. **carte n°2**).

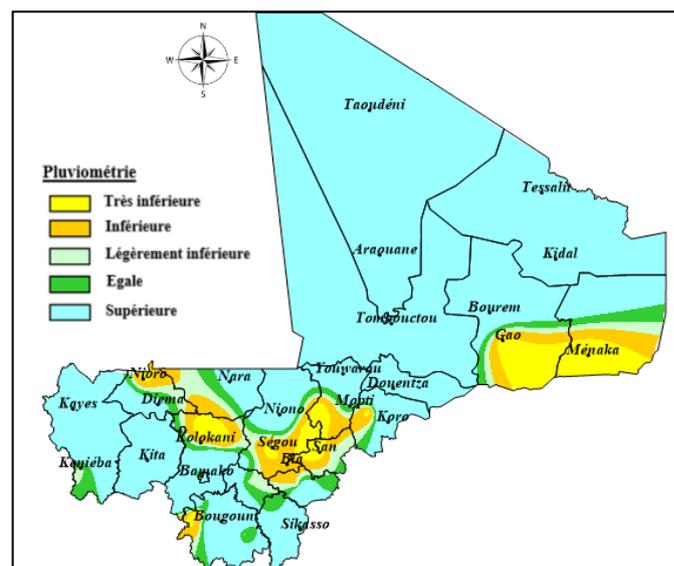


Carte n°2 : Pluies recueillies pendant la décade du 1^{er} au 10 août 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

Aussi, cette décade comparée à la même décade de 2024, les quantités de pluies recueillies ont été supérieures à égales, excepté dans le Sud des régions de Ségou, Mopti, Gao, Ménaka, le Nord de la région de Koulikoro, ainsi que les localités de Nioro, Selingué, San et Bandiagara, où elles ont été inférieures (cf. **carte n°3**)

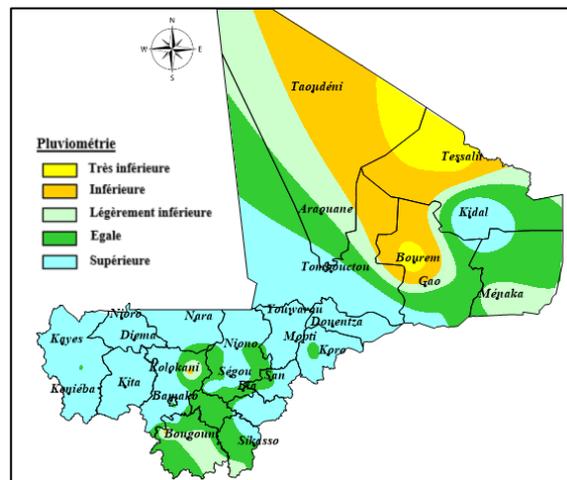
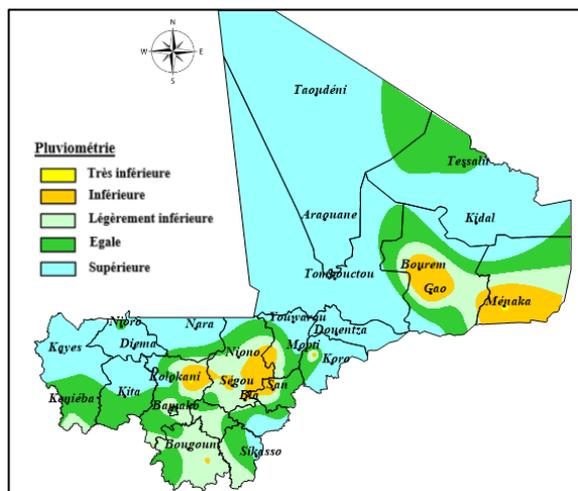


Carte n°1 : Cumul pluviométrique du 1^{er} au 10 août 2025



Carte n°3 : Pluies recueillies pendant la décade du 1^{er} au 10 août 2025 par rapport à l'année 2024

Du 1^{er} mai au 10 août 2025, le cumul pluviométrique a été normal à excédentaire presque partout par rapport à la normale climatologique (cf. carte n°4).



Carte n°4 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 10 août 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

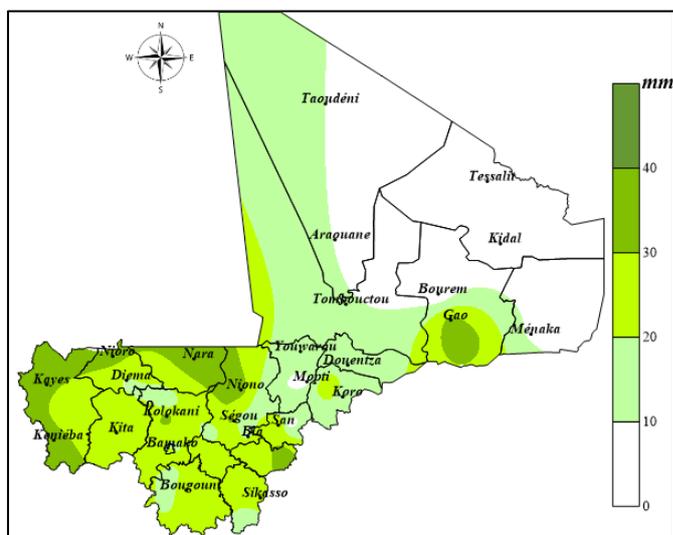
Ce cumul de 2025, comparé à celui de 2024 à la même période, a été supérieur à égal dans l'ensemble, sauf dans les localités de Banamba, Ségou, Niono, Gao, Bourem et Ménaka, où il a été inférieur (cf. carte n°5).

Carte n°5 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 10 août 2025 par rapport à l'année 2024

1.2 Suivi hydrique

• Evaporation de l'eau et transpiration au niveau des sols et de l'environnement (ETP)

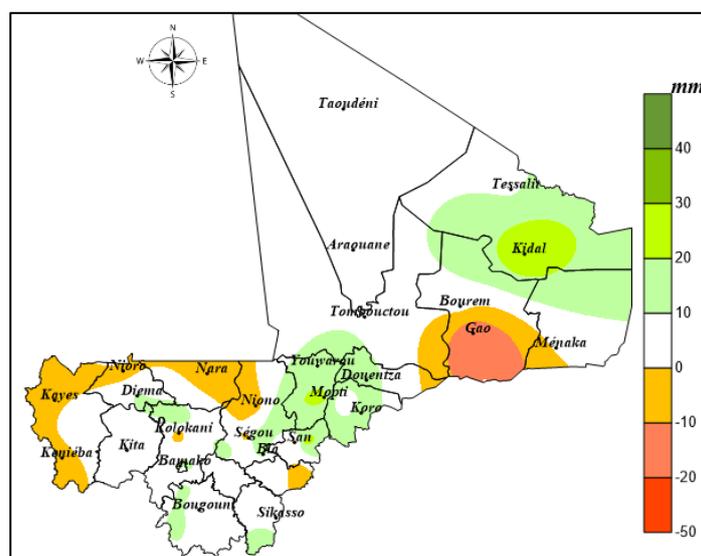
Au cours de cette décade, l'évapotranspiration potentielle (ETP) a varié en moyenne entre 20 et 40 mm dans la plupart des régions, hormis celles de Kidal, Ménaka, Taoudéni, ainsi que le nord de la région de Gao, où elle est restée inférieure à 10 mm. Les valeurs les plus élevées ont été enregistrées à Nara (38 mm), Ségou et Kénieba (33 mm) et Koutiala (28 mm), traduisant une forte demande évaporative dans ces localités (cf. carte n° 6).



Carte n°6 : Evapotranspiration de la première décade d'août 2025

• Bilan hydrique

Au cours de la décade, les pluies enregistrées ont globalement dépassé la demande évaporative du climat, traduisant un bilan hydrique climatique positif dans la majeure partie du pays. Toutefois, dans certaines localités telles que Kayes, Kénieba, Yélimané, Kolokani, Nara, Niono, Sikasso, Gao et Ansongo, l'évapotranspiration potentielle a excédé les apports pluviométriques, indiquant un déficit hydrique localisé (cf. carte n°7).

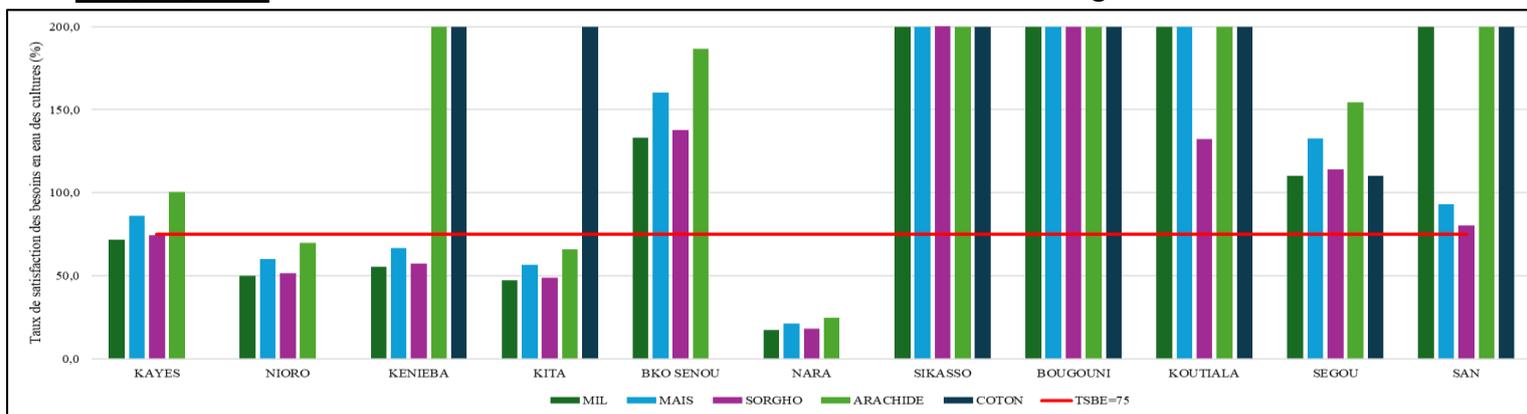


Carte n°7 : Bilan hydrique climatique de la première décade d'août 2025

1.3 Le taux de satisfaction des besoins en eau des cultures (TSBE)

Au cours de cette décade, les besoins en eau des principales cultures (mil, sorgho, maïs, arachide et coton) ont été globalement satisfaits dans les localités de Kayes, Bamako, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Ségou et San. En revanche, dans certaines zones telles que Nioro, Kéniéba, Kita et Nara, un déficit hydrique a été observé, entraînant une insuffisance de satisfaction des besoins en eau des cultures. Cette situation appelle à une vigilance accrue quant à l'évolution de l'humidité des sols et aux risques de stress hydrique (cf. Graphique 1).

Graphique 1 : Le taux de satisfaction des besoins en eau décadaire du mil, sorgho, maïs, arachide et coton



Source, MALI-METEO 2025

Tableau 1 : tableau pluviométrique au 10 août 2025.

N°	STATIONS	PLUIES JOURNALIERES										PLUIES DECADEIRES				RUISSELLEMENTS DECADEIRES		CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES						
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	PD25	NJD25	PD24	ND	RS	PC25	NJPC25	PC24	CN	PD25/ND	PC25/CN	PC25/PC24	PD25/PD24				
1	KAYES	17,1	14,7								21	3	22,7	78,5	5	27,8	53,3	48,5	330,9	32	240	270,5	147	122	138	282		
2	NIORO DU SAHEL	2,7	12,1	0,1	6,6						17		7,6	46,1	6	121,7	67,3	16,1	354,7	29	345,7	248,4	68	143	103	38		
3	YELIMANE	32,3	5,6	2,9				3,3	10		20,6	74,7	6	41,1	52,1	44,7	388,6	26	279,2	230,1	143	169	139	182				
4	DIEMA	11,7						7,1	13		26,3	60,1	5	46	55,7	30,1	314,4	27	214,3	273,7	108	115	147	131				
5	MAHINA	1,3	16	1,1	47,7		0,8	1,5	16,2	3	9	96,6	9	46,7	70,4	66,6	408,4	42	410,7	389	137	105	99	207				
6	BAFOULABE		40		20			17	38		13	128	5	36,5	61,5	98	453,5	27	350,2	337,1	208	135	129	351				
7	KITA	8,4	56,5	0,5	7,7	0,6	20,9	37,3	118,3	0,5	9	259,7	10	107,1	91,8	229,7	805,6	47	728,7	462,7	283	174	111	242				
8	KENIEBA	38,9	32,8	3,2	2,7			26,5	9,7	0,1	4,3	118,2	8	138,4	92,1	88,2	700,3	56	769,9	534	128	131	91	85				
9	KOULIKORO		16	24	25			12	20	78	7,5	182,5	7	82,5	86,2	152,5	583	29	622	521,3	212	112	94	221				
10	BAMAKO VILLE	9,1		24	9,9			5,6	25	34,2	16,2	9,7	133,7	8	124,2	97,2	103,7	641,8	53	736,7	521,6	138	123	87	108			
11	BAMAKO SENOÛ	15,5	8,4	33,5	1,7			6	13,6	32,8	3	7,6	122,1	9	59,5	86,5	92,1	526,7	44	632,7	514,7	141	102	83	205			
12	SOTUBA	20,9	0,7	42,5	13,9	0,2	14,3	45,8	70,9	5,3	20,5	235	10	56,5	78,6	205	678,4	49	661,2	486,7	299	139	103	416				
13	KATIBOUGOU	38,4	25,6	0,6	46,8			3,3	41,4	61,9		10,6	228,6	8	98,6	85,3	198,6	543,3	53	558,9	475,3	268	114	97	232			
14	KATI-HAUT	10	1	6,9	4,5			2	17	57		10	108,4	8	107	88,8	78,4	602,5	37	854,5	468	122	129	71	21			
15	BAGUINEDA	21	4	102	3			27	70		6	233	7	100	71,3	203	578	32	707	451,3	327	128	82	233				
16	OUELESSEBOUGOU				1			9,3	82	1,4	6,1	99,8	5	109,9	106	69,8	670,6	36	682	561,3	95	119	98	91				
17	SELINGUE	0,3		1,1	1,9			15,2	3,6			22,1	5	72,5	90,2	0	393,5	38	496	567,8	25	69	79	30				
18	DIOLIA	34,2			1,5			34,9	48,2			3,1	121,9	5	136,6	82,8	91,9	434	30	499	483,8	147	90	87	89			
19	BANKOUMANA	6						36	65			22	164	5	41	98,1	134	712	29	644	522,6	167	136	111	400			
20	KOLOKANI				3,5			3	16	6		15	43,5	5	59	82,9	13,5	551	24	459,3	434	52	127	120	74			
21	DIDIENI			1,6	10,7			16,2	7			26,2	61,7	5	216,5	64,5	31,7	448,9	30	522,7	343,1	96	131	86	28			
22	NARA	10,9	25		40,2			0,1	15,3			0,9	92,4	6	71,2	60,4	62,4	293,8	27	198,2	224	153	131	148	130			
23	BANAMBABA							4	7			20	31	3	79,5	78,1	1	264,5	18	609,5	392,9	40	67	43	39			
24	KANGABA	1,3	0,8					4,7	11,7			4,3	72,4	6	104,3	85,2	42,4	553,6	38	748,2	542,7	85	102	74	69			
25	SIKASSO				2,9			14	0,3	5,5	19,8	42,5	5	40,1	95,9	12,5	633,1	53	552	591,3	44	107	115	106				
26	BOUGOUNI	0,3			6,7			17,6	2,2	33,3	0,1	36,5	96,7	7	33	98,4	66,7	524,3	46	664,9	625,8	98	84	79	293			
27	YANFOLIA			3,8	9,2			5	3,1	1		17,4	39,5	6	60	93,6	9,5	649,1	48	587,5	604,9	42	107	110	66			
28	KOUTIALA	0,4			9,1			32,5	86,3			16,2	144,5	5	180,5	87,8	114,5	685,1	39	578,4	476,8	165	144	118	80			
29	NTARLA IRCT				4			6	62			11	83	4	46	79,8	53	663,9	32	544,5	467,2	104	142	122	180			
30	KADIOLO				5,6	36		0,7			19,4	0,9	62,6	5	29,7	101	32,6	496,2	46	637,9	560,8	62	88	78	211			
31	KOLONDIÉBA	1,2			10,8	8,5		4,7	1,5	2,5		26	38,2	93,4	8	106,1	85,4	63,4	534,7	41	723,6	608,8	109	88	74	88		
32	YOROSSO				17,5			19,8			4,9	15,5	58,7	4	57,6	76,7	28,7	571,1	32	521,6	439,2	77	130	109	102			
33	SEGOU	0,1	3	12,3	0,7			5,1				9,5	30,7	6	142,2	63,6	0,7	403,2	38	595,6	360,3	48	112	68	22			
34	SAN		1		4,5			20,8	13,2			3,1	42,6	5	173	75,1	12,6	370	32	572,7	380,4	57	97	65	25			
35	KONOBOUGOU	36			13			5	15	35		11	115	6	187	68,3	85	546,5	28	648,5	378,9	168	144	84	61			
36	KE-MACINA			0,5	3,3	19,7		18,7	11,5			3,3	57	6	118,7	68,1	27	311	33	480,6	308,2	84	101	65	48			
37	BAROUELI	16,4		13,1	9	16,2		0,2	14	16,1		21	106	8	89,2	78,4	76	499,4	34	503,9	423,5	135	118	99	119			
38	BLA				13,5			53	20			5	91,5	4	157	68	61,5	426	24	595	452,7	135	94	72	58			
39	NIORO			2,2		29,7		4,1	9,7			26,9	72,6	5	33,7	62,4	42,6	286,1	23	340,6	257	116	111	84	215			
40	TOMINIAN				30	12		8,5				36	86,5	4	105	72,4	56,5	462,5	20	479	366,1	119	126	97	82			
41	MOPTI			37,5		7,2		2,1	32			19,9	98,7	5	83,1	62,1	68,7	463,1	29	376,2	275,2	159	168	123	119			
42	HOMBORI							2				15	17	2	0	33,3	0	269,5	10	0	179,9	51	150	200	200			
43	BANDIAGARA				3			9				36	48	3	143	66,7	18	306	19	476,4	322,7	72	95	64	34			
44	BANKASS			10		17,5			14			22,4	63,9	4	73,3	72,2	33,9	359,9	26	328	344	89	105	110	87			
45	DIENNE			40,4		12		6	10,6			4,2	73,2	5	128	60	43,2	392	22	431,6	309,7	122	127	91	57			
46	KORO			36,6		23,3			8,5			15	83,4	4	40,1	54,3	53,4	391	26	250,9	309,8	154	126	156	208			
47	TENENKOU			35					4			8	47	3	180	64,8	17	313	18	487	276	73	113	64	26			
48	DOUENTZA					19			45			23	87	3	27	54	57	403	23	192	238,2	161	169	210	322			
49	GAO							2				15	3	47	28,8	0	108	12	205	132,7	52	81	53	32				
50	MENAKA					9						9	1	93	33,5	0	109,5	9	232	136	27	81	47	10				
51	ANSONGO				12							1,1	14,1	3	49	37,2	0	185,1	13	182	171,3	38	108	102	29			
52	BOUREM											3,5	1	0	35	0	36	9	70,5	128,5	10	28	51	200				
53	TOMBOUCTOU	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	36	21,8	-999	-999	-999	115	102,7	-999	-999	-999	-999	-999		
54	GOURAMA-RHAROUS	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	91	30,3	-999	-999	-999	219	129,9	-999	-999	-999	-999	-999	-999	
55	GOUNDAM	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	22	24,9	-999	-999	-999	139	111,9	-999	-999	-999	-999	-999	-999	
56	DIRE	-999	-999	-999</																								

II. Situation de catastrophes

La situation de catastrophes de la décade a été marquée par cas des inondations, des effondrements d'habitations, des vents violents, la foudre et une rupture de câble électrique. Selon les services de la protection civile, le bilan fait état de 03 cas d'inondations, 01 cas de foudre, 07 maisons en banco effondrées, 01 maison en dur touchée, 1.108 tonnes de céréales détruites. On dénombre également un cas de vent violent et un cas de rupture de câble électrique. Au total, 2 279 personnes ont été sinistrées dont 3 ont perdu la vie.

Tableau 2 : Situation de catastrophes de la décade du 1^{er} au 10 août 2025.

N°	Date	Région	Localité	Lieux	Natures	Heures de la catastrophe	Cause	Perte en vie humaine	Blessés	Hommes	Femmes	Enfants		Personnes sinistrées	Ménages touchés	Dégâts
												filles	Garçons			
1	06/08/2025	Koulikoro	Banamba	Soyasobougou	Foudre	ND	Pluie	01 homme	0	1	0	0	0	1	pas de ménages enregistrés	pas de dégâts enregistré
2	07/08/2025	Koulikoro	Kati	Koko	Vent violent accompagné de forte pluie	ND	Vent violent accompagné de forte pluie	01 femme	0	0	0	0	1	1	pas de ménages enregistrés	pas de dégâts enregistré
3	08/08/2025	Koutiala	Commune urbaine de Koutiala	Sogomoukou	Inondation	17:00	Forte pluie	0	0	192	189	152	145	678	55	Pas de dégâts enregistré
			Commune urbaine de Koutiala	Koko	Inondation	17:00	Forte pluie	0	0	113	122	146	139	520	48	Pas de dégâts enregistré
			Commune urbaine de Koutiala	1er quartier	Inondation	17:00	Forte pluie	0	0	301	328	117	135	881	70	Pas de dégâts enregistré
4	08/08/2025	Bamako	Commune I	Banconi flabougou	Inondation	ND	Forte pluie	0	0	51	58	39	47	195	39	6 maisons endommagées, 03 maisons effondrées, 866 kg de quantités céréales détruits, 28 volailles touchées
			Commune I	Sikoro	Inondation	ND	Forte pluie	01 femme	0	1	0	1	1	3	1	1 maison endommagée, 1 maisons effondrées, 42kg de quantités céréales détruits
5	09/08/2025	Kita	Kita	Doumbacourani	Inondation	05:18	Pluie	0	0	0	0	0	0	0	12	01 maison en dure endommagé, 10 volailles, 01 rupture de câble électrique, 200 kg quantités de céréale détruite

Source, DGPC 2025

III. Situation hydrologique

La situation hydrologique de la décade a été caractérisée par la montée de niveau sur tous les cours d'eau. A la station de Kayes sur le Sénégal, le niveau est resté stationnaire. Le remplissage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Par contre les lâchers ont débuté à Sélingué-Amont. Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger moyen à Diré et Ansongo, du Sankarani à Sélingué-Amont, de la Falémé à Gourbassy, du Bafing à Daka-Saidou, Bafing Makana et Manantali-Amont. Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro et Sénégal à Kayes.

Tableau 3 : Situation hydrologique de la décade du 1^{er} au 10 août 2025

N°	Stations	cours d'eau	Hauteurs moyennes décadaires (cm)							Débits (m ³ /s)	Observations
			(cm)		(cm)		(cm)		(cm)		
			Moy	Année 2024	Année 2025	Décade Précédente	Ecart a 025-déc préc	Ecart a 025-a 024	Ecart a 025-Moy		
1	Banankoro	Niger	388	559	510	487	23	-49	122	+	
2	Bamako	Niger	202	263	232	209	23	-31	30	+	
3	Koulikoro	Niger	354	352	305	256	49	-47	-49	+	
4	Kirango	Niger	340	363	+	293	+	+	+	+	
5	Mopti	Bani/Niger	381	480	436	378	58	-44	55	+	
6	Diré	Niger	232	229	293	229	64	64	61	+	
8	Ansongo	Niger	131	97	186	174	12	89	55	+	
9	Douna	Bani	316	608	502	430	72	-106	186	+	
11	Dioila	Baoulé	+	519	+	+	+	+	+	+	
12	Bougouni	Baoulé	299	533	227	193	34	-306	-72	+	
13	Selingué-Amont	Sankarani	+	34302	34529	34404	125	227	+	+	Cm IGN
14	Kayes	Sénégal	435	513	368	368	0	-145	-67	+	
15	Oualia	Bakoye	312	575	343	291	52	-232	31	+	
16	Gourbassy	Falémé	290	302	375	288	87	73	85	+	
17	Daka-Saidou	Bafing	316	201	363	278	85	162	47	+	
18	Bafing Makana	Bafing	+	532	712	570	142	180	+	+	
19	Manantali-Amont	Bafing	+	19457	19906	19782	124	449	+	+	Cm IGN
20	Pankourou	Bagoé	351	787	+	306	+	+	+	+	

+ données manquantes sec : cours d'eau sec Source, DNH 2025

IV. Situation agricole

♣ Activités agricoles

Les activités agricoles ont été dominées par :

- la poursuite de la préparation du lit de semis (épandage de fumure organique, labour...) notamment pour le riz dans les bassins de production à maîtrise de l'eau, les légumineuses et les cultures maraîchères ;
- la poursuite des opérations de semis notamment pour le riz dans les bassins de production à maîtrise de l'eau, les légumineuses et les cultures maraîchères ;
- les opérations d'entretien des cultures (traitement phytosanitaire, désherbage, etc...) ;
- la poursuite de la recherche des intrants (engrais) ;
- la poursuite de la sensibilisation des producteurs sur l'utilisation rationnelle des engrais chimiques et les bonnes pratiques agricoles durables ;
- la poursuite des sensibilisations pour le respect du calendrier agricole et l'application des bonnes pratiques culturales ;
- la réception et la distribution des intrants subventionnés par les commissions de mise en place au niveau des bassins de production.

♣ Evolution des emblavures

Les opérations de semis ont bien évolué avec les quantités de pluie enregistrées au cours de la décade.

Tableau 4 : Synthèse des semis à la date du 10 août 2025

Désignations	Toutes cultures confondues	Toutes Céréales confondues	Céréales sèches	Riz	Coton	Légumineuses	Cultures maraîchères
Réalisations 2025 (ha)	7 629 316	5 925 566	5358428	567137	622 599	937200	143951
Objectifs 2025 (ha)	8644942	6 592 065	5705129	886936	672 000	1214487	166389
Taux de réalisation 2025	88	90	94	64	93	77	87
Réalisations 2024 (ha)	7 780 171	5 946 162	5334283	611879	697 367	1090145	46496

Source : DNA/CMDT, Offices et Agences, 2025

A la date du 10 août 2025, les réalisations pour toutes les cultures confondues sont de 7 629 316 ha sur une prévision de 8 644 942 ha, soit 88 % de réalisation. Elles sont inférieures à celles de la campagne dernière à la

même période qui étaient de 7 780 171 ha. Ces réalisations sont dominées par les céréales sèches avec 94 %, le cotonnier avec 93 % et les cultures maraichères avec 87 % des objectifs.

♣ Stades phénologiques des cultures

Les stades phénologiques des cultures de façon générale sont hétérogènes et se présentent comme suit :

- semis, germination, levée et montaison pour le maïs, le mil, le sorgho et le riz ;
- ramification pour le fonio ;
- levée, montaison, floraison-capsulaison pour le cotonnier ;
- semis, germination, levée et ramification pour l'arachide et le niébé ;
- ramification pour le manioc ;
- reprise et ramification pour la patate douce.



♣ Approvisionnement en intrant

✓ Appui des partenaires

Dans certaines localités, les exploitants agricoles ont bénéficié de l'accompagnement des partenaires dans l'acquisition des intrants agricoles. Ces appuis sont constitués de : 21,75 tonnes de DAP ; 32,75 tonnes de NPK ; 73 tonnes d'urée, 361 tonnes d'engrais organique, 77,88 tonnes de semence de riz, 7,84 tonnes de semences de maïs, 3 tonnes sorgho, 2 tonnes de mil, 2 tonnes de sésame. Ces appuis ont été faits par : PUPSAN, PRSA, FAO, AGRA, Lithium Mali SA dans les Régions de Kayes, Nioro, Dioïla, de Bougouni, Koutiala, Ségou, Mopti, Bandiagara et Office Riz de Ségou.

✓ Situation de mise en place de l'engrais PDAZAM

A la date du 3 Aout 2025, sur les 21 543 tonnes d'engrais minéraux, les fournisseurs ont constitué 3 450 tonnes, soit 16%. La quantité totale distribuée est 2 265 tonnes, soit un taux de distribution de 11%. Ces distributions ont été faites uniquement au niveau des DRA de Bamako, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Bougouni, Kita et San ainsi que l'ADRS et ORS.

✓ Situation de mise en place de l'engrais PUPSAN

Sur les 2 792 tonnes attribuées, seulement 396 tonnes ont été constitués par Toguna Agro Industries soit 14% parmi lesquelles 125 tonnes ont été distribuées, soit 4%. Seules les DRA de Sikasso et Bougouni ont fait des distributions.

V. Situation du Criquet Pèlerin

La situation du Criquet pèlerin est restée relativement calme sur toute l'étendue du territoire national.

VI. Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire a été caractérisée par la recrudescence de l'infestation des jassides (*Amrasca biguttula*, *Jacobiella sp*, *Empoasca sp*) sur les cultures de coton et de solanacées et de la Chenille Légionnaire d'Automne (*Spodoptera frugiperda*) sur la culture de maïs. Les zones infestées sont les régions de Kita, Sikasso, Dioïla, Bougouni, Koutiala, Ségou, San et le sud de celles de Kayes et de Koulikoro. Les dégâts d'autres nuisibles ont été observés sur les cultures céréalières, maraichères, légumineuses et fruitières. Ces nuisibles ont été entre-autres des sauteriaux, coléoptères, chenilles défoliatrices, mouche de fruits, maladies, adventices, oiseaux granivores et des rongeurs.

Ainsi, les dégâts observés sur les cultures se distinguaient par le déchiquetage des feuilles, rabougrissement des plants, recroqueville des feuilles, nécrose des feuilles, chute des organes floraux et des fruits, etc. Ils ont été toutefois circonscrits grâce à la promptitude d'interventions phytosanitaires des producteurs sous la conduite et l'appui conseils des agents de l'OPV.

Au total, les réalisations techniques ont porté sur 64 645 ha prospectés, sur lesquels 31 312 ha ont été jugés infester et 20 555 ha traités à l'aide des méthodes alternatives de lutte (Extrait de Neem, cendre, l'eau savonneuse ...), pesticides biologiques (RAPAX) beaucoup utilisés par les producteurs contre la chenille de maïs et des insecticides de synthèse (anti-jassides, Décis 50 EC, Emamectine benzoate, Pyrical 480 EC, Chlorpyriphos-Ethyl, Lambda-cyhalothrine, Tallis 112 CE ...) pour sauvegarder les cultures et les récoltes.

Tableau 5 : Résultats de prospections, d'infestations et de traitements du 1^{er} au 10 août 2025

Nuisibles	Superficies prospectées (ha)	Superficies infestées (ha)	Superficies traitées (ha)
Criquet Arboricole	90	0	0
Sauteriaux	5815	2375,5	1032
Coléoptères	955	444	239
Chenille Légionnaire d'Automne	32019,5	18943	14073
Autres Chenilles	14755	5122,5	3154
Mouche des Fruits	508,5	307,5	68
Jassides	5362,5	2215,5	1000
Autres nuisibles	1146	227	121
Maladies	1429	446	370
Adventices	1295	754	315
Oiseaux granivores	547	338	86
Rongeurs	722	139	97
Total	64 645	31 312	20 555

Source : OPV, 2025

VII. Situation pastorale

L'état des pâturages est jugé moyen dans l'ensemble du pays excepté les régions de Tombouctou, Kidal, Ménaka, Taoudéni, Gao, Nara, Nioro et le Nord de la région de Kayes, où il est jugé passable. La reconstitution du tapis herbacé se poursuit dans l'ensemble.

Les conditions d'abreuvement s'améliorent. On assiste au remplissage de certaines mares. Les animaux s'abreuvent au niveau des eaux de surfaces, puits et forages pastoraux. L'état d'embonpoint des animaux est moyen à mauvais dans l'ensemble du pays. Les vaches laitières et les bœufs de labour reçoivent des suppléments d'aliments bétail.

Les mouvements des animaux sont limités du fait de l'insécurité. Il est constaté le retour des troupeaux transhumants vers les pâturages d'hivernage. Les animaux sédentaires sont concentrés sur les terroirs villageois et autour des centres urbains les plus sûrs dont certains sont sous la conduite des bergers et d'autres en divagation.

Tableau 6 : Synthèse des prix moyens du bétail sur les marchés en F CFA au cours de la décade

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
BOVINS		
Bœufs	250 000	675 000
Taureaux	185 000	450 000
Vaches	195 000	375 000
T-Bouvillons	180 000	270 000
Génisses	150 000	265 000
OVINS		
Mâles adultes	30 000	200 000
Femelles adultes	22 500	165 000
Jeunes	17 500	72 000
CAPRINS		

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
Mâles adultes	25 000	85 500
Femelles adultes	20 000	72 500
Jeunes	12 500	65 000
AUTRES		
Equins	180 000	375 000
Asins	25 000	85 000
Poulet	1 200	5 000
Pintades	1 500	6 000
Pigeon (paire)	1 250	2 000
Canards	2 500	5 000

Source DNPIA, 2025

Les prix des animaux sont en hausse sur les marchés à bétail par rapport à la décade précédente.

Tableau 7 : Synthèse des prix moyens régionaux de la viande par kilogramme sur les marchés en F CFA au cours de la décade

N°	Régions	Viande bovine				Viande ovine et caprine	
		Avec os		Sans os		Min	Max
		Min	Max	Min	Max		
1	Kayes	2 500	2 700	3 000	3 300	2 900	3 000
2	Koulikoro	2 400	3 000	2 800	3 500	2 500	3 000
3	Sikasso	2 500	3 000	2 700	3 500	2 900	3 000
4	Ségou	2 700	2 800	3 300	3 500	3 000	3 100
5	Mopti	2 500	2 800	3 000	3 300	Tas /500	-
6	Tombouctou	2 500	2 900	3 000	3 500	Tas/500	-
7	Gao	2 500	2 700	3 000	3 200	Tas /500	-
8	Kidal	2 400	2 600	3 000	3 300	Tas/500	-
9	Taoudéni	2 500	2 600	3 000	3 200	Tas /500	-
10	Ménaka	2 500	2 600	3 000	3 200	Tas /500	-
11	Nioro	1 750	3 000	2 000	4 000	3 000	3 200
12	Bougouni	1 750	3 000	2 700	3 200	2 500	3 000
13	Dioïla	1 750	2 900	2 300	3 000	2 500	3 000
14	Koutiala	2 000	2 700	2 500	3 000	2 500	3 000
15	Kita	1 800	2 900	2 400	3 000	2 500	3 000
16	Nara	2 500	3 000	3 000	3 500	3 000	3 500
17	Bandiagara	2 500	3 000	3 000	3 500	3 000	3 200
18	San	2 400	3 000	2 800	3 500	2 500	3 000
19	Douentza	2 900	3 000	3 000	3 500	3 800	4 000
20	District de Bamako	3 000	3 500	3 500	4 000	3 800	4 500

Source DNPIA, 2025

Le prix du kilogramme de la viande rouge varie de 1750 FCFA dans les localités de Simona, Boura, Kiffosso, Konséguela (région de Koutiala), les localités de Dioro, Fangasso, Sarro (région de Ségou), Keleya, Garalo (région de Bougouni) et à 4000 FCFA à Banconi Farada, Fadjiguila, Sokonafing, Banconi Plateau, Dabanani, Médine, Dibida, Djicoroni (District de Bamako) pour les bovins et de 2500 FCFA à 4000 FCFA pour les ovins/caprins dans le District de Bamako.

VIII. Situation zoosanitaire

La période a été marquée par la vaccination des animaux contre les maladies réputées légalement contagieuses (la Péripneumonie contagieuse bovine, les maladies charbonneuses, les pasteurelloses, les maladies de la volaille, la peste de petits ruminants etc.) et le suivi des cas de suspicion de maladies animales ainsi que les zoonoses.

Les réalisations de cette décade s'élèvent à **678 166 têtes** toutes espèces confondues sur une prévision annuelle de 77 013 997 têtes soit un taux de **0,88%**. Les chiffres de vaccinations contre les principales maladies ciblées sont les suivants :

- **25 318** têtes de bovins contre la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB) ;
- **28 280** têtes d'ovins caprins contre la peste des petits ruminants (PPR) ;
- **95 568** sujets de volailles contre la maladie de Newcastle.

Tableau 8 : Réalisations par région et par maladie pendant la décade du 1^{er} au 10 août 2025.

MALADIES	PPCB	PPR	Rage canine	M. Newcastle
Kayes	800	0	5	1196
Koulikoro	1716	1812	24	33479
Sikasso	0	486	0	1929
Ségou	100	300	2	24
Mopti	11009	8344	4	79
Tombouctou	748	0	0	241
Gao	0	0	0	17
Bamako	215	150	20	134870
Taoudéni	225	0	0	0
Ménaka	0	0	0	0
Dioïla	0	6215	4	7084
Koutiala	0	1872	26	2879
Bougouni	3787	5691	21	11229
Kita	2396	100	0	0
Nara	0	0	1	365
San	0	0	0	1460
Douentza	0	304	0	0
Nioro	4322	3006	5	716
Bandiagara	0	0	0	0
Kidal	NP	NP	NP	NP
TOTAL	25318	28280	112	195568

NP : Non parvenues *Source, DNSV 2025*

Trois cas confirmés de rage (1 à Samanko dans la commune du Mandé ; 1 à Nafadji en commune I et 1 à Djenné dans la commune du même nom) et deux suspicions de foyers de Ver de Guinée (1 à Djenné et 1 à Kolongo bozo commune de Kolongo cercle de Macina) ont été rapportés au cours de la période.

IX. Situation de la Flore et de la Faune

Flore

La flore est marquée par des mutations morphologiques et/ou physiologiques (feuillaison, floraison et fructification) chez la majorité des essences forestières (*Vitex doniana*, *Strychnos spinosa*, *Saba senegalensis*, *Ximenia americana*, *Vitellaria paradoxa*, *Lannea microcarpa*, *Detarium microcarpa*, *Lannea acida*)

Le tapis herbacé se renouvelle dans toutes les régions du pays.

Au cours de la décade, il a été enregistré au niveau des postes forestiers 1110 Qm (Quintal métrique) de charbon, 1860 stères de bois, 30 tonnes de gomme arabique et friable, 05 tonnes de pain de singe et 35 tonnes de fourrages.

Faune

Dans les aires protégées comme la réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé, l'état de l'habitat de la faune est satisfaisant en faveur de la bonne pluviométrie.

Au total, 473 individus d'éléphants ont été dénombrés (rapport final d'inventaire des éléphants de la Réserve de Biosphère du Gourma en mai 2025). Les mares sont approvisionnées d'eau et le tapis herbacé est en pleine reconstitution.

Quant au Parc Animalier de Tienfala, on dénombre de nos jours 86 individus toutes espèces de faune confondues (girafe, buffles d'Afrique, zèbres et antilopes).

X. Situation halieutique

La situation halieutique de la décade a été caractérisée par une production de 1 922 tonnes de poissons relevées dans les différentes pêcheries contre 2 008 tonnes la décade passée soit une légère baisse de 4,30 %. Les principales espèces de poissons rencontrées dans les captures sont : *Oreochromis niloticus* (nteben), *Clarias anguilaris* (manogo), *Latesnilotica* (saalé), *Labeocoubie* (bamâfi), *Hydrocynus brevis* (wuludyege), *Mormyrus rume* (nana),

Auchenoglanis occidentalis (korokoto). Les prix moyens des différentes espèces de poissons d'eau douce relevés sur les principaux marchés régionaux et aux points de vente du District de Bamako sont restés stables dans les régions et ordinairement plus élevés à Bamako.

Tableau 8 : Prix moyens indicatifs en FCFA /Kg de certaines espèces de poisson dans les principaux marchés régionaux et du District de Bamako.

Espèce	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Bamako	
	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP
Latesnilotica /capitaine (Frais)	3250	3250	2500	2500	3000	3000	2900	2900	1883	1883	2170	2170	2167	2167	3800	4000
Carpe/Tilapia (Frais)	2000	2000	2090	2090	2000	2000	1786	1786	1383	1383	1170	1170	867	867	2820	2920
Clarias (Fumé)	4000	4000	3000	3000	3500	3500	2094	2094	2217	2217	1750	1750	2333	2333	3667	3667
Hydrocynus/Poisson chien (séché)	6000	6000	3300	3300	1500	1500	2313	2313	3560	3560	1600	1600	2333	2333	7125	7125
Moyenne	3812,5	3812,5	2722,5	2722,5	2500	2500	2273,25	2273,25	2260,75	2260,75	1672,5	1672,5	1925	1925	4353	4428
Ecart (DA-DP)		0		0		0		0		0		0		0		-75

Source, DNP 2025

NB : DA=Décade Actuelle ; DP=Décade Précédente

Les prix des poissons de mer congelés importés relevés sur les principaux points de vente du District de Bamako, se présentent comme suit : Chinchard (*Trachurus*) 1370 FCFA /kg ; Machoiron (*Aruissp*) 1175F CFA/kgs; Sardinelle (*Sardina PLchardussp*) 925 FCFA/kg ; Carpe (*Tilapia sp*) 2100 FA/kg...

XI. Situation de la Sécurité Alimentaire

🚦 Situation des Marchés

Cette décade ne se démarque pas en termes d'évolution des prix relevés sur les marchés céréaliers par rapport aux décades écoulées. En effet, les prix enregistrés sur les marchés céréaliers sont restés globalement stables au cours cette décade. S'agissant des quelques fluctuations enregistrées par endroits dans cette ambiance de stabilité majoritaire des prix, elles ont une tendance à la baisse non seulement sur les marchés de production, mais aussi sur ceux de consommation. Ainsi, durant cette décade, les prix des céréales sont restés, sur les marchés de production, stables à 64%, en baisse pour 24% et en hausse pour 12% des prix pratiqués. Concernant les prix pratiqués sur les marchés de consommation, ils sont restés stables pour 88%, en baisse pour 9% et en hausse pour seulement 3%. Par rapport à la décade antérieure, les amplitudes des fluctuations de prix des céréales ont évolué de 10 FCFA le kilo la décade écoulée à 5 FCFA le kilo cette décade sur les marchés ruraux. Elles sont restées constantes à 50 FCFA le kilo cette décade sur les marchés de consommation.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade précédente, les prix à la consommation sont restés majoritairement stables, hormis ceux du riz local Gambiaka qui ont évolué à la hausse. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 300 FCFA le kilo pour le sorgho et pour le maïs, 350 pour le mil et pour les sorgho/maïs pilés, 400 pour le mil pilé, 500 pour le riz brisé importé et pour les riz importés RM40 thaïlandais et vietnamiens, 550 pour le riz local Gambiaka, 650 pour le fonio et de 750 FCFA le kilo pour le niébé.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre 200 FCFA le kilo pour le maïs à Sikasso Centre et 400 FCFA le kilo pour le mil à Kayes Centre et à Gao.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre 400 FCFA le kilo pour le riz brisé importé à Kayes Centre et 600 FCFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao et pour le riz RM40 importé à Ségou.

S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante : 400 FCFA le kilo pour le riz étuvé blanc à Sikasso et 750 FCFA le kilo pour le riz local BG à Gao.

🚦 Situation Alimentaire

En cette période de soudure (juin à août 2025), la situation alimentaire reste globalement normale pour la majorité des ménages à l'échelle nationale. Toutefois, certaines catégories de ménages, notamment celles vivant dans les zones touchées par l'insécurité ou dans des centres urbains confrontés à la baisse des opportunités économiques, font face à des difficultés légèrement supérieures aux tendances saisonnières habituelles.

Avis et Conseils (valables du 11 au 20 août 2025)

Il est demandé aux exploitants agricoles de :

- chercher les intrants agricoles de qualité ;
- suivre les informations agrométéorologiques sur les radios et télévisions afin de mettre en œuvre et à la bonne date les opérations culturales en fonction des zones agroécologiques ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques culturales vulgarisées par les agents d'appui conseil ;
- mettre en place des ouvrages antiérosifs pour la protection des sols ;
- signaler tout cas de présence de criquet, d'oiseaux granivores ou autres ennemis des cultures.

Il est demandé à la population de :

- respecter la période de fermeture de la chasse ;
- éviter les coupes du bois vert ;
- éviter les zones à risque d'inondations ;
- rester vigilante face aux risques climatiques.

Il est rappelé aux pêcheurs et aquaculteurs, qu'il est interdit de barrer ou de clôturer pour des fins de pêche les lits des fleuves, rivières ou de leurs affluents directs et d'empêcher le libre passage du poisson. Par ailleurs ils devront se conformer aux textes réglementaires en vigueur en vue de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et aquacoles. Pour minimiser les risques de catastrophe naturelle, les pêcheurs installés sur les sites inondables doivent libérer ces zones. Les informations et conseils météorologiques doivent être mis à profit pour réduire les accidents de pirogues, surtout avec les enfants. Les pisciculteurs sont aussi invités à prendre des dispositions idoines afin de réduire l'impact des inondations sur leurs exploitations et les vents violents sur les cages flottantes. Les étangs exposés aux inondations doivent être pêchés ou les transférés en lieux sûrs.

Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

- Vacciner tout le cheptel contre les maladies sensibles pour lesquelles la vaccination est obligatoire,
- Déclarer toute suspicion de maladies animales à caractère contagieux aux autorités administratives, techniques et politiques ;
- Mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire ;
- Soumettre les animaux malades aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie) ;
- Se munir de certificat de vaccination pour les déplacements des troupeaux ;
- respecter les textes en vigueur notamment la Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant Charte Pastorale en République du Mali, son décret d'application et les conventions locales de gestion des ressources pastorales, afin de diminuer les cas de conflits entre acteurs, le protocole d'accord règlementant la Transhumance Inter-Etats ;
- régler les cas de conflits au niveau des plateformes de gestion des litiges et dans les vestibules.

Bamako, le 12 août 2025
Le GTPA